

(N° 88.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1889-1890.

### Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1890.

(Voir les nos 164, XIV, 182 et 193, session de 1889-1890, de la Chambre  
des Représentants.)

### LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### TITRE I<sup>er</sup>.

##### Recettes extraordinaires.

##### ARTICLE PREMIER.

Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1890 sont évaluées à quatre millions cent vingt-sept mille trois cent treize francs (4,127,313 francs); elles se composent :

1° Des intérêts à 3.75 p. c. restant dus par la ville d'Anvers, en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 30 juin suivant . . . . .	fr.	86,729 »
2° Du prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression des places fortes . . . . .		300,000 »
3° Du produit des autres aliénations d'immeubles et notamment du produit des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers . . . . .		170,000 »
4° Des quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut. . . . .		170,584 »
5° De la délivrance de titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer . . . . .		1,200,000 »
6° Des intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux . . . . .		300,000 »

( 2 )

7° Du remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux . . . . .	400,000 »
8° Du prix de vente des terrains et bâtiments formant actuellement l'enclos de l'Ecole de médecine vétérinaire de l'Etat à Anderlecht . . . . .	1,500,000 »
TOTAL. . . . fr.	<u>4,127,313 »</u>

## TITRE II.

### Dépenses extraordinaires.

#### ART. 2.

Il est ouvert, pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1890, énumérées au tableau ci-annexé, des crédits à concurrence de soixante et un millions nonante et un mille cent un francs cinquante-deux centimes (fr. 61,091,101-52).

Ces crédits se répartissent entre les divers Départements ministériels de la manière suivante :

Ministère de la Justice . . . . . fr.	68,800 10
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique .	1,754,300 »
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. . . . .	17,529,222 57
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	17,486,900 »
— de la Guerre . . . . .	24,166,878 85
— des Finances . . . . .	85,000 »
TOTAL . . . fr.	<u>61,091,101 52</u>

#### ART. 3.

Il est ouvert : 1° au Ministère des Finances, un crédit de 300,000 francs pour le payement des annuités souscrites et à souscrire par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux;

2° Au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, un crédit de 400,000 francs destiné à faire des avances pour compte des provinces et des communes quant au payement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux.

## TITRE III.

### Emprunt.

#### ART. 4.

L'excédent des dépenses autorisées par les articles 2 et 3, sur les recettes prévues à l'article premier, sera couvert tant par les ressources déjà créées

relativement à des crédits extraordinaires annulés qu'au moyen, soit des bonis laissés par les Budgets ordinaires, soit d'un emprunt.

Provisoirement, le montant de l'emprunt pourra être réalisé par l'émission de bons du Trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

#### TITRE IV.

##### Dispositions diverses.

###### ART. 5.

Le Gouvernement est autorisé à rattacher, par arrêté royal, les crédits extraordinaires reportés à l'exercice 1890, par application de l'article 5 de la loi du 19 août 1889, aux crédits alloués par les articles 2 et 3 de la présente loi et à grouper ceux de ces articles concernant un même objet.

Il pourra être fait des imputations pendant trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1890, sur les crédits ouverts par les articles 2 et 3 de la présente loi. Les excédents disponibles à la fin de chaque exercice seront reportés à l'année suivante ; l'article 32 de la loi sur la comptabilité de l'État est applicable à ces reports.

###### ART. 6.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique est autorisé à imputer sur l'article 14<sup>a</sup> du tableau général des dépenses extraordinaires annexé à l'arrêté royal du 22 août 1889, une somme de mille cinquante francs à titre d'arriérés dus pour surveillance des travaux de construction de l'école normale de Mons.

###### ART. 7.

Est autorisée la cession, à l'État Indépendant du Congo, de dix-sept cents fusils, modèle 1777 modifié.

Le produit de cette cession sera porté au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre.

###### ART. 8.

Le Gouvernement est autorisé à garantir envers les tiers, pendant quatre-vingt-dix ans, l'intérêt et l'amortissement d'obligations créées en représentation d'annuités dues à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux, à concurrence d'une charge annuelle de 540,000 francs.

###### ART. 9.

Est autorisée la cession, à la commune d'Anderlecht, des terrains et bâtiments actuellement affectés à l'École de médecine vétérinaire, moyennant le prix de 1,500,000 francs, avec exemption des droits proportionnels de mutation.

Bruxelles, le 17 mai 1890.

*Les Secrétaires,*

MERODE Prince DE RUBEMPRÉ.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*

T. DE LANTSHEERE.

## Budget des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1890.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
	<b>1<sup>o</sup> Ministère de la Justice.</b>		
1	Constructions à l'asile d'aliénés à Mons. . . . .	68,800 10	68,800 10
	<b>2<sup>o</sup> Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</b>		
	ANCIENS SERVICES.		
2	Recensement général de la population du Royaume au 31 décembre 1890 . . . . .	465,000 »	
3	Tir national . . . . .	25,000 »	
	LETTRES, SCIENCES ET BEAUX-ARTS.		
4	Construction d'un Musée des Beaux-Arts, à Anvers . . . . .	86,000 »	
5	Transfert de l'orgue du Palais des beaux-arts. . . . .	7,000 »	
6	Exploration scientifique au Congo . . . . .	30,000 »	1,754,300 »
	SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
7	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des Universités de l'État . . . . .	355,000 »	
8	Enseignement moyen. — Solde d'un subside accordé à la ville de Mons pour la reconstruction de l'Athénée . . . . .	6,500 »	
9	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux.	800,000 »	
	<b>3<sup>o</sup> Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</b>	<b>1,754,300 »</b>	
	ROUTES ET BATIMENTS CIVILS.		
10	Construction, redressement et amélioration des routes ou raccourcissements; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; aménagement du parc du Cinquantenaire à Bruxelles . . . . .	2,000,000 »	
11	Élargissement et redressement de la rue des Quatre-Bras . . . . .	500,000 »	
12	Hôtel du Gouvernement provincial, à Bruges; reconstruction des bâtiments incendiés; agrandissement et construction de locaux pour le service de l'administration des postes et télégraphes. . . . .	250,000 »	
13	Agrandissement des Ministères. — Transfert du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	1,000,000 »	
14	Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du parc Léopold. . . . .	17,568 77	
15	Palais du Cinquantenaire. — Travaux d'appropriation. — Dépenses diverses . . . . .	90,000 »	
16	Bibliothèque royale. — Établissement d'un plancher et de rayons en fer; transformation intérieure de l'aile droite. . . . .	75,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
17	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes, à Bruxelles . . . . .	340,000 »	
18	École de médecine vétérinaire ; travaux de construction . . . . .	1,200,000 »	
19	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers . . . . .	250,000 »	
20	Construction d'un asile d'aliénés à Tournai . . . . .	60,000 »	
21	Appropriation des bâtiments de l'ancien Hôpital militaire de Bruxelles à l'usage de prison . . . . .	125,000 »	
22	Écoles agricoles de Beernem, Ruysselede et École des élèves mousles de Wyngheue ; travaux divers ; construction et placement de paratonnerres, etc. . . . .	25,000 »	
23	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand et restauration du monument . . . . .	44,048 80	
24	Mesures à prendre pour préserver les bâtiments civils de l'État des dangers d'incendie . . . . .	50,000 »	
25	Hôtel des Monnaies . . . . .	10,595 »	
26	Reconstruction du Palais de la Nation . . . . .	85,000 »	
27	Reconstruction du château de Laeken . . . . .	1,000,000 »	
28	Établissement du parc public de Laeken . . . . .	100,000 »	
29	Palais des Princes-Évêques de Liège. — Travaux de restauration et d'appropriation . . . . .	30,000 »	
30	Agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Gand . . .	100,000 »	
31	Agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Hasselt . .	56,850 »	
	<b>Travaux hydrauliques.</b>	<b>7,588,862 57</b>	
52	Meuse. — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstruction d'ouvrages d'art . . . . .	1,000,000 »	
53	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux . . . . .	100,000 »	
54	Ourthe. — Expropriations et travaux . . . . .	200,000 »	
55	Canaux houillers. — Expropriations. Travaux. Honoraires . . . . .	1,200,000 »	
56	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux . . . . .	100,000 »	
57	Escaut. — Expropriations et travaux . . . . .	1,000,000 »	17,529,222 57
58	Ruisseau de l'Espierre. — Expropriations et travaux . . . . .	30,000 »	
59	Lys. — Expropriations et travaux. — Subsidés . . . . .	260,000 »	
40	Dendre canalisée. — Expropriations et travaux . . . . .	100,000 »	
41	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux . . . . .	200,000 »	
42	Petite Senne. — Subside . . . . .	4,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
45	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux. . . . .	700,000 »	
44	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux . . . . .	30,000 »	
45	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux . . . . .	50,000 »	
46	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux . .	40,000 »	
47	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux . . . . .	250,000 »	
48	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux, 3 <sup>e</sup> section . . . . .	1,000,000 »	
49	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux . . . . .	350,000 »	
50	Port de Nicuport. — Expropriations et travaux . . . . .	250,000 »	
51	Côtes — Expropriations et travaux. . . . .	50,000 »	
52	Dommel. — Subside . . . . .	25,000 »	
53	Zwyn . . . . .	1,360 »	
		<b>6,940,360 »</b>	
	<b>Chemins de fer en construction.</b>		
54	Wanlin à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement vers Yvoir de la ligne de Mettet-Anhée à celle de Namur-Givet et doublement de la voie sur une partie de la ligne de Mettet à Anhée . . . . .	1,200,000 »	
55	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet . . . . .	500,000	
56	Aubel à Bleyberg. . . . .	400,000 »	
57	Bruxelles à Anvers (Sud). . . . .	1,000,000 »	
58	Raccordement entre les lignes de Manage à Mons et d'Écaussines à Erquelinnes . . . . .	100,000 »	
		<b>3,200,000 »</b>	
	<b>1<sup>er</sup> Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</b>		
59	Chemins de fer. — Voies et travaux. . . . .	8,550,000 »	
60	Chemins de fer. — Traction et matériel . . . . .	7,300,000 »	
61	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux . . . . .	180,000 »	17,486,900 »
62	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, etc. . . . .	236,000 »	
63	Marine. — Acquisition d'un troisième steamer destiné à la ligne d'Ostende-Douvres . . . . .	1,179,900 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
64	Construction d'un troisième bateau pour le service entre Anvers et la Tête-de-Flandre . . . . .	16,000 »	
65	Installation d'une station de sauvetage à Heyst . . . . .	25,000 »	
		17,486,900 »	
<b>5° Ministère de la Guerre.</b>			
66	Amélioration du casernement. — École militaire . . . . .	2,100,000 »	
67	Renforcement des ouvrages de la position d'Anvers. . . . .	2,260,000 »	
68	Ouvrages de la Meuse . . . . .	12,000,000 »	
69	Artillerie de place . . . . .	2,500,000 »	
70	Artillerie de campagne . . . . .	500,000 »	24,166,878 85
71	Voitures à bagages et à vivres; voitures du service hospitalier; voitures du service des postes . . . . .	150,000 »	
72	Revolvers . . . . .	50,000 »	
73	Armement de l'infanterie . . . . .	4,522,616 »	
74	Fort de Rupelmonde . . . . .	84,262 85	
		24,166,878 85	
<b>6° Ministère des Finances.</b>			
75	Appropriation des places fortes démantelées . . . . .	50,000 »	
76	Construction et ameublement de pavillons destinés au service de la douane au port d'Anvers. . . . .	35,000 »	85,000 »
		85,000 »	
<b>TOTAL DU BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. . . . . fr.</b>			<b>61,091,101 52</b>